Version du 16/10/2026

CONVENTION CITOYENNE LOCALE

La démocratie municipale se réduit généralement à **un vote tous les 6 ans**. Le village de Correns propose de changer cela en permettant aux habitantes et aux habitants **d'imaginer de nouvelles façons de décider et de faire ensemble**, en s'appuyant sur **une réflexion et une délibération citoyennes.**

Du 14 novembre 2026 au 13 février 2027 trente personnes tirées au sort vont ainsi se réunir dans l'objectif de répondre à la question suivante :

« Comment habitantes, habitants et municipalité pouvons-nous construire ensemble une manière de nous organiser et d'agir pour répondre aux besoins du village aujourd'hui et préparer son avenir ? »

Cet exercice, dont la transparence et la neutralité feront l'objet d'un rapport de la CNDP [1], doit déboucher sur des **propositions concrètes de renouveau démocratique** pour le village de Correns. Ces propositions seront soumises au vote du Conseil Municipal et celles qui seront retenues seront mises en œuvre tout au long du mandat en cours.

[1] Commission Nationale du Débat Public. Institution indépendante (www.debatpublic.fr)

1. Aux sources du projet : les aspirations des jeunes pour un territoire résilient

Correns est un village rural d'environ 900 habitants, au cœur de la communauté d'agglomération de la « Provence Verte » (28 communes du centre Var, 100 000 habitants, siège située à Brignoles). **La commune, réputée pour son engagement environnemental, ne démérite pas son slogan « premier village Bio de France »** : viticulture, oléiculture, apiculture ou encore maraichage, 95 % des terres sont classées AB. Le village est également engagé dans de nombreux autres domaines, dont, à titre d'exemples : la cantine scolaire (régie directe, labellisée Ecocert 3 carottes), la biodiversité (75 % du territoire classé Natura 2000, réalisation d'un ABC de la biodiversité) ou encore l'énergie (éco-construction, sobriété et décarbonation du patrimoine communal, production d'énergie renouvelable en autoconsommation partagée). Correns souhaite également engager un **renouveau économique local en étudiant la mise en place d'une monnaie locale et en développant une sécurité sociale alimentaire**.

Cette politique, associée à de nombreux évènements, a permis à la commune de fédérer ses habitantes et habitants autour d'un récit commun, et de prospérer depuis plus de 20 ans, dans le respect de ses ressources naturelles et de son environnement (voir reportage France TV du 28/05/2026)

www.franceinfo.fr/var/a-la-decouverte-de-correns-autoproclame-premier-village-bio-de-france_8034062.html

Néanmoins, la commune a conscience aujourd'hui de la nécessité de **renforcer cette résilience locale face aux crises écologiques, sociales et démocratiques,** globales et systémiques. Renouveler la démocratie locale et offrir un cadre favorable à l'engagement citoyen, soutenir une agriculture durable, assurer des services publics de qualité, développer la sobriété énergétique, ou encore veiller à la solidarité et à lutte contre l'isolement font partie des enjeux sur lesquels la commune travaille pour améliorer sa robustesse.

Dans ce cadre, **la commune de Correns a choisi de mettre en œuvre un projet de Convention Citoyenne Locale (CCL) sur son territoire**, inspirée par les préconisations d'une étude sociologique conduite par le Collectif NOUS et intitulée « Provence Verte : Comment construire un territoire résilient avec la jeunesse ? » (voir encadré ci-après).

COLLECTIF NOUS! *Nouvelle Organisation pour une Utopie Solidaire*

Provence Verte :

Comment construire un territoire résilient avec la jeunesse ?

Pascal MAYOL

Avec la contribution de :

Christian LABORDE & Gabriela PFEIFLE (Conseil Scientifique)

Ludivine BANO, Karine BOULOT, Pascal DE SLOOVER, Frédéric FAISSOLLE, Laura GUIX, Patrick LALLEMANT, Stéphanie LALLEMANT, Cindy MARTEL & Alex MESNIL (Comité de Pilotage)

Catherine DELZERS & Michaël LATZ (Grande et Grand Témoins)

Février 2024

Réédition corrigée : juillet 2025

Etude réalisée à la demande du Collectif Nous, 1012 quartier Aubes, 83136 Forcalqueiret

Avec le soutien financier de :
Vins Bréban - Soleil du Sud – SOMECA – Famille Thaon

L'étude du Collectif NOUS* publiée en 2024 apporte un éclairage sur **les inquiétudes d'une partie des jeunes en Provence Verte** : le lien social sur le territoire leur est précieux mais leur semble désormais menacé ; **les décisions locales leur paraissent très éloignées de la gravité des enjeux environnementaux et sociaux ;** ils peuvent développer **un désintérêt pour la politique territoriale (voire une défiance envers les élu.es)** et sont souvent **mal/non informé.es des politiques en cours sur le territoire ;** ils manifestent **un immense besoin d'écoute mais ne savent pas comment se faire entendre**. L'étude préconise notamment **la mise en place de conventions citoyennes** à l'échelle de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte : **la CCL de Correns constituera une première dans ce cadre.**

**MAYOL P., LABORDE C., PFEIFLE G., BANO L., BOULOT K., DE SLOOVER P., FAISSOLE F., GUIX L., LALLEMANT P., LALLEMANT S., MARTEL C., MESNIL A., DELZERS C. & LATZ M. (2024) - Provence Verte : Comment construire un territoire résilient avec la jeunesse ? Collectif NOUS Ed., 162 p.*

Rapport téléchargeable :
https://valise.chapril.org/s/qxgxMK7iJqD6faz

2. Une convention citoyenne locale pour construire ensemble et en confiance

Un outil reconnu et éprouvé

La Convention Citoyenne pour le Climat, qui a eu lieu en France entre octobre 2019 et juin 2020, a rassemblé 150 personnes tirées au sort. L'expérience a montré **qu'un panel représentatif de la diversité de la société était en mesure de coconstruire des mesures allant dans le sens de l'intérêt général**. Une fois éclairées grâce à des auditions, ces personnes ont répondu à l'objectif de « définir les mesures structurantes pour parvenir, dans un esprit de justice sociale, à réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 40% d'ici 2030 par rapport à 1990 », **en allant plus loin que tout ce que les politiques publiques ont pu mettre en place jusqu'à maintenant.**

Si la question de la redevabilité (niveau d'engagement des élus à mettre en place les mesures préconisées et respect de ce dernier) a fait débat à l'issue de cette première expérience en France, **l'intérêt de l'outil lui-même en matière de renouveau démocratique est largement partagé : il est reconnu et approuvé par de nombreux universitaires[2], par l'OCDE[3], mais également par un large panel d'associations et de mouvements, depuis « Démocratie Ouverte »[4] jusqu'à « Extinction Rebellion »[5].**

À la suite de cette convention citoyenne nationale, la Région Occitanie a été la première à décliner le concept au niveau territorial en 2020, pour construire un *Green New deal local*. Cent citoyens tirés au sort ont ainsi soumis cinquante-deux propositions à une votation citoyenne puis, ensuite, à l'Assemblée plénière du Conseil Régional. Depuis, d'autres conventions ou assemblées citoyennes locales ont vu le jour sur divers sujets tels que le climat, la crise du Covid-19 ou encore la démocratie et le budget participatif de la ville, à Nancy, à Bordeaux, à Clermont-Ferrand par exemple ou encore dans des structures intercommunales telles qu'Est Ensemble, Nantes Métropole et Grenoble Alpes Métropole.

Des guides méthodologiques éprouvés sont désormais à la disposition des collectivités qui souhaitent mettre en place des Convention Citoyennes Locales (CCL).

[2] Par exemple Loïc Blondiaux (politologue, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne) et Joëlle Zask (philosophe, Université d'Aix-Marseille).

[3] Organisation de coopération et de développement économiques est une organisation intergouvernementale d'études économiques, dont les pays membres ont en commun un système de gouvernement démocratique et une économie de marché. En 2021, l'OCDE a publié une étude sur les processus délibératifs représentatifs conduits dans 18 États (synthèse : www.oecd.org/gov/open-government/OCDE-Participation-citoyenne-innovante-et-nouvelles-institutions-d%C3%A9mocratiques-2020.pdf).

[4] Démocratie Ouverte a mis en place en 2021 un guide intitulé « Lignes rouges et grands principes pour des conventions citoyennes locales » (www.labodemocratieouverte.org/conventionscitoyenneslocales).

[5] Extinction Rebellion, mouvement international qui prône la désobéissance civique non-violente pour faire face à l'effondrement écologique, a publié un guide en 1999 pour conduire des assemblées citoyennes avec tirage au sort et délibération (https://rdv.extinctionrebellion.fr/index.php/s/TDc5bjqjjrHGwE9).

Une organisation transparente

Les élu.es de Correns ont impulsé le projet, établi son financement et défini les grandes lignes du « mandat[6] » remis aux personnes tirées au sort au travers d'un comité de pilotage (COPIL). Ensuite, un comité de programmation (COPROG) composé de trois collèges (voir encadré suivant) a vu le jour, avec les missions suivantes :

- Définir les modalités de tirage au sort des « conventionné.es »[7] ;
- Réaliser une liste de personnes ressources sur le sujet du renouveau démocratique ;
- Proposer à l'exécutif une reformulation du mandat à soumettre aux conventionné.es ;
- Planifier le déroulé précis du dispositif et les méthodes de facilitation des réunions ;
- Envisager les modalités d'évaluation du dispositif.

L'instance chargée de préparer la convention citoyenne : Le comité de pilotage (COPIL) et ses trois collèges

Réunie à cinq reprises en septembre 2026, le COPIL est une instance plurielle qui avait à charge de définir les modalités de fond et de forme de la convention citoyenne de Correns. Elle est composée de trois collèges :

- **« Collège Expert » :**
  - Elan Démocratique (organisation) : Pascal Mayol (coordinateur) et Victoria Fontaine (service civique volontaire).
  - Endraïa (facilitation en intelligence collective) : Ornella Farges.
  - Expert démocratie : Tristan Rechid.
  - Référente Agenda 21 Correns : Isabelle Doussan.
  - Commission Nationale du Débat Public : Séverine Cachot (garante).

- **« Collège Citoyen » :**
  - Citoyen.nes volontaires : Marion Eghikian, Odile Massot et Matthieu Rouquier.
  - Citoyen.nes tiré.es au sort : Amandine Barrer et Mohamed Saddike.

- **« Collège Mairie » :**
  - Élu.es : Nicole Rullan (maire), Florence Parent (1ère adjointe) et Michel Petit-Conil (élu minoritaire).
  - Agent.es consultés : Christophe Barle (secrétaire de Mairie), Antonia Laugier (référente état civil CCAS) et Elsa Duchamps (directrice du Centre Multi Accueil).

---

[6] Dans le cadre des conventions citoyennes, on appelle « mandat » la question posée aux personnes tirées au sort. Dans le cas de Correns, la question est la suivante « Comment habitantes, habitants et municipalité pouvons-nous construire ensemble une manière de nous organiser et d'agir pour répondre aux besoins du village aujourd'hui et préparer son avenir ? »

[7] Dans le cadre des conventions citoyennes, on appelle « conventionnés » les personnes tirées au sort.

Une diversité respectée

Le processus proposé veille à **sélectionner de manière aléatoire un groupe de personnes reflétant la diversité** de village avec les objectifs suivants :

- Une répartition homogène sur toute la commune ;
- La moitié de femmes et la moitié d'hommes ;
- 1/3 de jeunes et jeunes adultes (16-30 ans), 1/3 d'adultes (31-60 ans) et 1/3 d'ainés (>60 ans).

Pour tendre vers ces objectifs, un premier échantillonnage de 61 adresses est opéré via un tirage au sort public le 5 octobre 2026, sous le contrôle de la CNDP, et selon le protocole détaillé dans l'encadré suivant.

Le 7 octobre, chacune de ces adresses reçoit courrier indiquant que l'habitation a été tiré au sort et invitant à préinscrire l'un des membres du foyer, à partir de 16 ans, via un formulaire[8]. Entre le 12 et le 15 octobre, des binômes composés d'un.e élu.e et d'un.e citoyen.e visitent les adresses n'ayant pas répondu ou ayant répondu négativement, dans l'objectif de convaincre un maximum de personnes de participer, et en particulier les publics éloignés de ce genre de démarches.

Si ce premier échantillonnage ne permet pas de recruter suffisamment de préinscrit.es, une deuxième phase est lancée, consistant à étendre le tirage aux habitations voisines (du même côté de la rue, en s'éloignant de la mairie) pour toutes les habitations précédemment tirées au sort qui s'évèreraient non occupées, dont les occupants n'auraient pas donné de réponse et dont les occupants auraient donné une réponse négative. Les nouveaux courriers sont alors déposés le 16 octobre et s'en suis une nouvelle phase de porte à porte auprès de ces nouvelles personnes.

Une fois l'ensemble des préinscriptions recueillies, l'échantillon est redressé afin de tendre, autant que possible, vers les objectifs de diversité précédemment détaillés. Les préinscrit.es non retenu.es sont mis sur liste d'attente afin, le cas échéant, de remplacer d'éventuels désistements en amont du début de la première réunion de la convention, prévue le 14 novembre.

[8] Pour les adresses collectives, comprenant plusieurs habitations, un second tirage au sort « au chapeau » est fait devant l'immeuble lors du dépôt de courrier, afin d'identifier le numéro auquel laisser le courrier. Pour les immeubles au sein desquels l'accès aux boîtes aux lettres serait impossible, le courrier est déposé au numéro suivant, du même côté de la rue.

Les règles appliquées pour le tirage au sort initial

Le tirage au sort initial de 60 adresses se fait sur base cadastrale, en trois étapes :

ÉTAPE 1 : Sélection des lots parcellaires éligibles sur bas cadastrale

- Identification des lots supportant appartement ou maison sur la totalité des lots de la commune (617 lots)
- Suppression des doublons (bâti sur deux parcelles différentes)
- Total de lots éligibles : 581 lots

ÉTAPE 2 : Division du territoire en 6 ilots pour un tirage au sort géographiquement homogène

- 3 îlots hors secteurs denses (habitat diffus) – **CARTE 1** :
  - ÎLOT 1 : Sections ABC (zone Nord), en jaune sur la carte, soit 109 lots
  - ÎLOT 2 : Sections D et H (zone médiane) en vert sur la carte, soit 122 lots
  - ÎLOT 3 : Sections EFG (zone sud), en rouge sur la carte, soit 85 lots
- 3 îlots en secteurs urbains constitués par la section cadastrale I découpée par ensemble géographique selon adresse cadastrale – **CARTE 2** :
  - ÎLOT 4 : Grand rue, impasse de l'Arénier, impasse du Four, le village, en orange sur la carte, soit 100 lots
  - ÎLOT 5 : Entre les Estres, l'Enville, Le Béal, rue Cabassonne, rue de l'Eglise, en vert sur la carte, soit 81 lots
  - ÎLOT 6 : Le Cros, la Place, rue de l'Ile, rue des écoliers, en bleu sur la carte, soit 85 lots

ÉTAPE 3 : Établissement de ratios pour définir le nombre de tiré.es au sort dans chaque Îlot :

- Sur secteurs habitat diffus : 7 % du nombre de lots (soit au total 22)
  - ÎLOT 1 : 9 tirés au sort
  - ÎLOT 2 : 8 tirés au sort
  - ÎLOT 3 : 6 tirés au sort
- Sur secteur urbain : Considérant que dans le secteur urbain, le nombre de lots inclus plus de logements (immeubles semi-collectifs, copropriétés avec plusieurs appartements) une pondération est appliquée dans un souci de représentativité de la population effective. Le ratio est ainsi doublé, soit 14 % du nombre de lots (au total 38)
  - ÎLOT 4 : 14 tirés au sort*
  - ÎLOT 5 : 12 tirés au sort*
  - ÎLOT 6 : 12 tirés au sort*

**La nécessité d'obtenir des nombres entiers a imposé de procéder à des arrondis, d'où le total de 61 lots.*

CARTE 1 : Répartition des 3 ilots en habitats diffus

Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.

CARTE 2 : Répartition des 3 ilots en secteur urbain

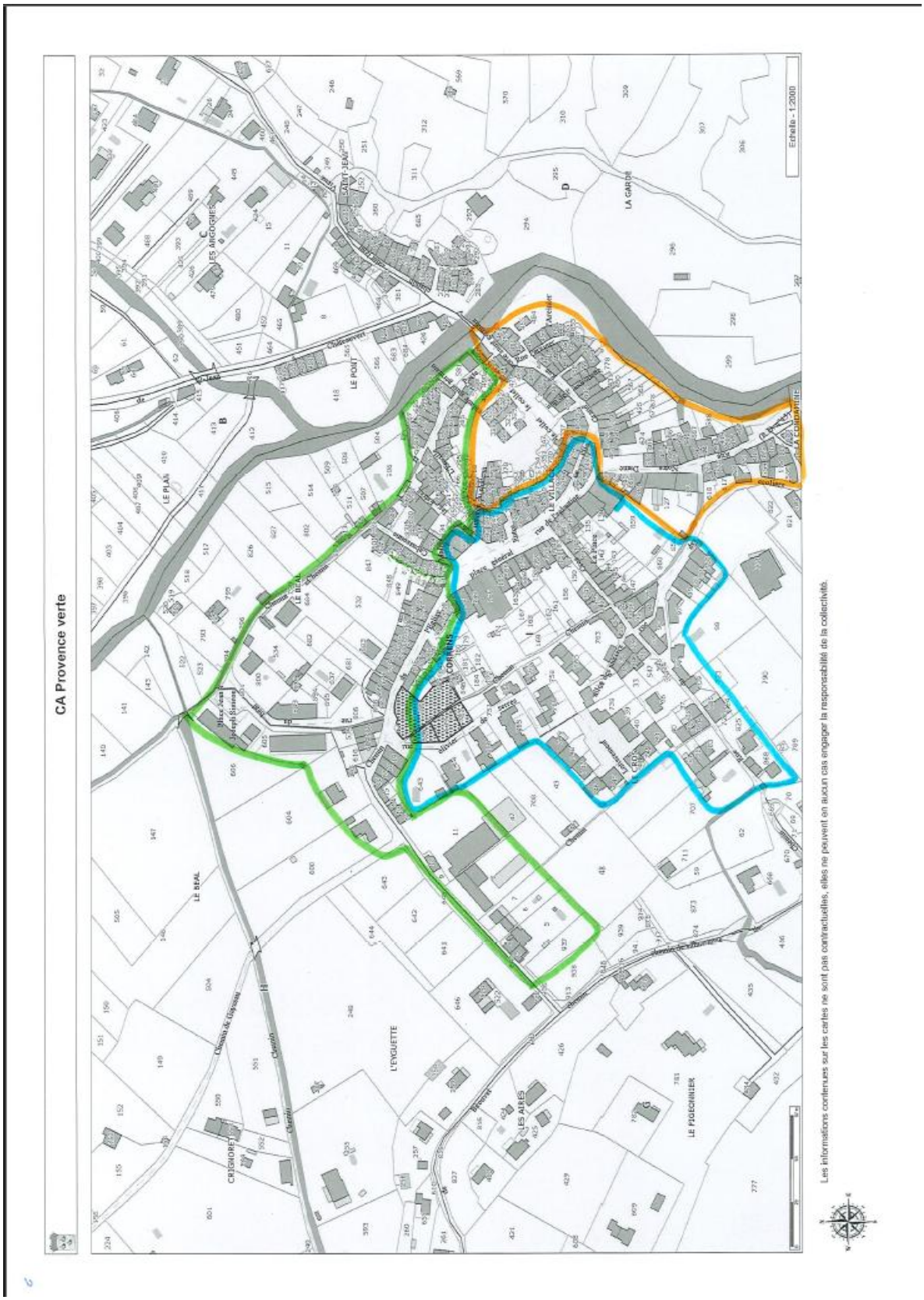

Construire ensemble c'est possible, grâce à la connaissance et à la délibération

Entre novembre 2026 et février 2027, les trente conventionné.es vont consacrer un **temps significatif à s'informer et à collaborer**.

Ainsi, après une **phase d'acculturation** (auditions de personnes ressources expérimentées sur le sujet de la démocratie), les conventionné.es vont passer par des phases d'émergence d'idées, puis de convergence. Grâce à des techniques d'intelligence collective, ces phases de **délibération** vont leur permettre de **co-construire des propositions communes sur le sujet de l'amélioration de la démocratie à Correns.**

Les conventions citoyennes locales (CCL) vont en effet au-delà d'une simple consultation : **ce sont des outils délibératifs.** Les outils participatifs habituels permettent à chaque citoyen.ne de donner son avis. Il s'agit de processus ouverts dans lesquels on récolte les avis pour obtenir une agrégation d'opinions individuelles, sans recherche de consensus. Au contraire, **une convention citoyenne est un processus fermé où un petit groupe d'individus représentatifs de la diversité de la population a accès à des informations, entend des experts et parties prenantes puis délibère afin de proposer des recommandations aux autorités publiques. Ce travail collectif aboutit à des recommandations plus réfléchies, éclairées et qui tiennent compte de contraintes budgétaires et législatives, tout en essayant de trouver des compromis**.

Ces processus délibératifs contribuent à **régénérer la démocratie locale** : ils permettent d'**acculturer** et de **réimpliquer politiquement** la population (en **incluant les personnes qui en sont les plus éloignées)**, de **lutter contre la polarisation et la désinformation**, de favoriser l'intégrité et, ainsi, de **recréer de la confiance** entre les administré.es et leurs élu.es et institutions.

Les CCL constituent également un outil au service du **renforcement du lien social** :

- Elles **réduisent les frustrations et conflits** en permettant la valorisation de soi, de sa culture, de son expertise de terrain ;
- Elles offrent une réappropriation du pouvoir décisionnel, dans la proximité, la compréhension, le partage et **la bienveillance** ;
- Elles créent des apprentissages (notamment **sur les manières de collaborer et de résoudre des conflits**) ;
- Elles créent une faculté chez les citoyen.nes à exercer un pouvoir sur des situations jusqu'ici jugées comme subies. Cette reprise de pouvoir et de responsabilité ouvre au désir de **se remobiliser collectivement au service de l'intérêt public** et de la préservation des communs.
- Elles contribuent à **lutter contre l'éco-anxiété** par l'action et la participation.

Quelques propos de spécialistes

« Les phénomènes de caisse de résonance qui intensifient ***la cognition culturelle, la réaffirmation identitaire*** *et* ***la polarisation n'interviennent pas dans les situations de délibération*** *»* (Dryzek *et al*., 2019, in OCDE 2020).

« La délibération est un moyen efficace de ***surmonter les divisions*** *ethniques, religieuses ou idéologiques, y compris entre les groupes qui ont* ***trouvé leur identité en rejetant celle de l'autre*** *».* (Ugarizza *et al*., 2014, in OCDE, 2020).

« Aujourd'hui, les suppressions d'opportunité de participation sont générales. Un grand nombre de mécanismes de dépossession, d'aliénation, de subordination, concourt à cette suppression. Que ce soit dans le monde du travail en vertu d'un management de plus en plus contraignant, dans celui des loisirs de masse, à l'école, à l'hôpital, … ***l'exclusion est la règle et la participation l'exception.*** *Penser à rétablir la participation dans des domaines qui, quand ils en sont privés, sont voués à la production de* ***conditions de vie inappropriées voire inhumaines****, ce n'est pas révolutionner la société en y important une considération radicalement nouvelle, c'est chercher à* ***revenir à la normale*** *»* (Joëlle Zask, 2018, Société Française de Prospective).

« ***L'écologie ne peut être que démocratique, et la démocratie*** *écologique. On doit occuper un lieu, y vivre et s'y attacher pour vouloir en prendre soin. Et ce n'est qu'en ayant* ***le sentiment que les institutions communes nous appartiennent*** *et en* ***participant activement à leur gestion****, que nous* ***trouvons intérêt à en prendre soin*** *»* (D'après Joëlle Zask, 2022, *in* Marianne).

De la clarté dans la participation et la redevabilité des élu.es envers les citoyen.nes

Les recommandations ainsi formulées doivent faire l'objet d'une **articulation claire entre démocratie représentative et participative**. Les élu.es s'engagent fermement envers les corrensois.es : toutes les propositions seront étudiées avec attention en Conseil Municipal, dans l'objectif d'en retenir le plus possible et de les mettre en application. Des explications précises seront fournies aux corrensoises et aux corrensois pour les mesures qui ne seraient pas retenues.

Pour favoriser le vote favorable d'un maximum de mesures par le Conseil Municipal, il est proposé que les élu.es apportent un éclairage sur les réalités des impératifs communaux (contraintes budgétaires, limites législatives, respect du contour des compétences de la commune, etc…) voire contribuent aux délibérations durant la convention citoyenne. Dans un esprit de confiance et de transparence, les modalités de participation des élu.es seront décidées par les conventionné.es eux même, au tout début du processus.

Embarquer tous les correnseis et toutes les correnseises

Pour **embarquer tout le village**, au-delà des seul.es tiré.es au sort, les dispositifs suivants sont prévus :

- Un « forum ouvert » le 14/11 après-midi, pour recueillir les idées de tout le village* ;
- Une conférence gesticulée sur le thème la robustesse face aux crises systémiques, également ouverte à toutes et tous, le 28/11 après-midi* ;
- Une table-ronde avec des retours d'expérience en France le 09/01 après-midi* ;
- Une étude en cours pour la participation des enfants du village ;
- Et d'autres projets en cours d'étude.

**Salle de La Fraternelle*

Une convention citoyenne à Correns pour renouveler la démocratie

C'est quoi ?

Un outil pour :

- Partager des apprentissages et des avis
- Proposer des mesures pour améliorer la démocratie du village

Avec qui ?

- 30 habitants tirés au sort
- Des invités spécialistes de la démocratie
- Des échanges avec des élus

Quand ?

- 7 journées d'échange et de construction
- Des samedis et des dimanches
- Entre le 14 novembre et le 13 février

Comment ?

- Avec des outils participatifs, projections, conférences, débats
- Des animateurs qualifiées et neutres
- En 4 étapes :

- **Etape 1 :** Le comité de pilotage (élus, agents, habitants volontaires et habitants tirés au sort , CNDP+ animateurs)
- **Etape 2 :** Le tirage au sort
- **Etape 3 :** La convention citoyenne
- **Etape 4 :** Le conseil municipal (présentation des propositions)

3. Le mandat de la convention citoyenne : engager un renouveau démocratique

L'objectif de Correns est de construire un renouveau démocratique pérenne, c'est-à-dire susceptible de durer au-delà du mandat des élu.es actuel.les. Ce projet s'inscrit dans la poursuite de la démarche de transition, avec pour objectifs généraux de coconstruire un village durable, démocratique, participatif, résilient, juste, inclusif et offrant à ses habitant.es les conditions favorables à une vie épanouie. **Les conventionné.es devront ainsi proposer des mesures concrètes pour permettre à chacun et chacune de contribuer collectivement à la vie et à l'avenir du village et d'être réellement considéré.es dans les politiques municipales.**

À la suite des graves incendies qui ont touché la commune cet été, ce projet prend encore plus de sens car il sera de nature à soutenir et à inscrire dans le temps l'élan spontané de solidarité et d'entraide généré à cette occasion.

Les corrensoises et corrensois ont montré à quel point le village est capable de se mobiliser et d'agir collectivement lorsqu'une situation l'exige. Il est apparu nécessaire de soutenir cette capacité à faire ensemble afin qu'elle s'inscrive dans la durée. Sans limiter la réflexion à ces événements, la convention citoyenne propose de partir de cette expérience pour réfléchir plus largement à la manière dont habitantes, habitants et municipalité peuvent décider, s'organiser et agir ensemble pour le village. C'est le mandat qui sera proposé aux conventionné.es :

« Comment habitantes, habitants et municipalité
pouvons-nous construire ensemble
une manière de nous organiser et d'agir
pour répondre aux besoins du village aujourd'hui et préparer son avenir ? »

A l'issue de leur travail, les conventionné.es proposeront de nouveaux outils démocratiques ainsi qu'un certain nombre de besoins prioritaires pour le village (sur l'urbanisme, sur la mobilité, sur l'environnement, sur l'agriculture, sur l'économie du village, sur la sécurité, etc…). A la suite de la CCL, ces sujets devront être traités via la mise en œuvre de ces nouveaux outils démocratiques.

L'objectif de la convention citoyenne, ce n'est pas de résoudre, aujourd'hui, les problèmes courants du village, mais de déboucher sur des méthodes et outils pour décider et faire ensemble. Après la convention citoyenne, ces méthodes et outils seront mis en œuvre pour traiter concrètement les grands besoins qui concernent le village.

4. Le calendrier prévisionnel

Samedi 14/11	Matin	**Faire connaissance avec les autres et avec la convention citoyenne**
	Après-midi	
Samedi 28/11	Matin	
	Après-midi	**Echanger nos points de vue et comprendre nos différences**
Dimanche 29/11	Matin	
	Après-midi	
Samedi 09/01	Matin	**Se rassembler pour créer des outils en communs**
	Après-midi	
Dimanche 10/01	Matin	
	Après-midi	**Ecrire ensemble les propositions**
Samedi 06/02	Matin	
	Après-midi	
Samedi 13/02	Matin	**Clôturer la convention citoyenne**
	Après-midi	

5. Le budget et les partenaires

L'opération est cofinancée par le programme Leader (80 %) et la Mairie de Correns (20 %) pour un montant global de 50 000 € répartis selon le prévisionnel suivant :

- Coordination et facilitation : 60%
- Frais intervenants : 15%
- Collations : 15%
- Achats et prestations diverses : 10%

Opération portée par la commune de Correns, réalisée avec le soutien financier du programme Leader

UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES
RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR
LEADER
Provence Verte Verdon Syndicat Mixte
Parc naturel régional de la Sainte-Baume

Ainsi que l'appui technique de l'association Elan Démocratique soutenue ses partenaires Résolvar et École de la 2ème Chance Brignoles.

Élan démocratique
RÉSOLVAR
e2c VAR